

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 Juin 2017

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2017 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 juin 2017, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 60 216 413 dinars et un résultat net de la période de 553 577 dinars. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 30 Juin 2017, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- la note aux états financiers n°5 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 128 252 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.
Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 60 274 DT.
- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Salamambo Sicav a acquis auprès de l'Union Financière Alyssa Sicav (*OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire*) des obligations pour un montant global de 2 580 000 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces observations.

Tunis, 27 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
<u>ACTIFS</u>					
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	47 427 910,268	34 079 412,406	41 775 947,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		44 502 226,668	31 793 359,126	40 759 128,473
	b- Titres OPCVM		2 925 683,600	2 286 053,280	1 016 819,100
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	12 766 348,567	12 813 114,554	10 998 541,099
	a- Placements monétaires		3 142 725,127	1 997 077,707	3 639 394,807
	b- Disponibilités		9 623 623,440	10 816 036,847	7 359 146,292
AC3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	22 153,759	126 929,082	40 623,288
TOTAL ACTIF			60 216 412,594	47 019 456,042	52 815 111,960
<u>PASSIF</u>			<u>275 168,939</u>	<u>116 657,004</u>	<u>152 159,021</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	194 355,441	102 709,347	119 825,394
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	80 813,498	13 947,657	32 333,627
<u>ACTIF NET</u>			<u>59 941 243,655</u>	<u>46 902 799,038</u>	<u>52 662 952,939</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.7	58 815 185,760	45 734 125,430	50 417 767,895
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.8	<u>1 126 057,895</u>	<u>1 168 673,608</u>	<u>2 245 185,044</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		1 126 057,895	1 168 673,608	2 245 185,044
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			60 216 412,594	47 019 456,042	52 815 111,960

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	661 724,284	1 221 833,095	589 076,045	714 695,845	1 729 875,444
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		595 730,934	1 155 839,745	274 997,925	400 617,725	1 415 797,324
	Revenus des titres OPCVM		65 993,350	65 993,350	314 078,120	314 078,120	314 078,120
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	115 206,291	217 065,600	119 886,292	169 207,950	399 069,937
	Total des revenus des placements		776 930,575	1 438 898,695	708 962,337	883 903,795	2 128 945,381
CH 1	Charges de gestion des placements	3.9	-131 031,751	-253 906,411	-82 930,190	-117 071,904	-355 284,159
	Revenu net des placements		645 898,824	1 184 992,284	626 032,147	766 831,891	1 773 661,222
CH 2	Autres charges	3.10	-56 984,830	-106 000,483	-15 220,743	-25 020,544	-63 633,123
	Résultat d'exploitation		588 913,994	1 078 991,801	610 811,404	741 811,347	1 710 028,099
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		43 780,348	47 066,094	383 891,499	426 862,261	535 156,945
	Sommes capitalisables de la période		632 694,342	1 126 057,895	994 702,903	1 168 673,608	2 245 185,044
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-43 780,348	-47 066,094	-383 891,499	-426 862,261	-535 156,945
	Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		-32 510,694	-4 364,718	-38 123,957	-34 527,957	44 820,349
	Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		3 537,944	8 775,068	-248 195,213	-245 656,533	-245 454,659
	Frais de négociation de titres		-6 364,501	-6 364,501	-26 771,961	-28 483,991	-28 483,991
	Résultat net de la période		553 576,743	1 077 037,650	297 720,273	433 142,866	1 480 909,798

VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/06/2017 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>553 576,743</u>	<u>1 077 037,650</u>	<u>297 720,273</u>	<u>433 142,866</u>	<u>1 480 909,798</u>
a- Résultat d'exploitation	588 913,994	1 078 991,801	610 811,404	741 811,347	1 710 028,099
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-32 510,694	-4 364,718	-38 123,957	-34 527,957	44 820,349
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	3 537,944	8 775,068	-248 195,213	-245 656,533	-245 454,659
d- Frais de négociation de titres	-6 364,501	-6 364,501	-26 771,961	-28 483,991	-28 483,991
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>3 558 206,660</u>	<u>6 201 253,066</u>	<u>25 104 006,050</u>	<u>45 142 966,413</u>	<u>49 855 353,382</u>
a- Souscriptions	11 283 223,181	28 226 848,126	32 337 731,866	60 115 197,509	80 430 666,008
- Capital	11 682 400,000	29 409 500,000	34 791 700,000	64 926 500,000	86 496 000,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-399 176,819	-1 182 651,874	-2 453 968,134	-4 811 302,491	-6 065 333,992
b- Rachats	7 725 016,521	22 025 595,060	7 233 725,816	14 972 231,096	30 575 312,626
- Capital	7 994 900,000	22 949 700,000	7 781 500,000	16 146 600,000	32 659 100,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	-269 883,479	-924 104,940	-547 774,184	-1 174 368,904	-2 083 787,374
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 111 783,403	7 278 290,716	25 401 726,323	45 576 109,279	51 336 263,180
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	55 829 460,252	52 662 952,939	21 501 072,715	1 326 689,759	1 326 689,759
b- En fin de période	59 941 243,655	59 941 243,655	46 902 799,038	46 902 799,038	52 662 952,939
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	580 533	552 810	232 138	14 441	14 441
b- En fin de période	617 408	617 408	502 240	502 240	552 810
VALEUR LIQUIDATIVE	97,085	97,085	93,387	93,387	95,264
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,82%	3,85%	3,33%	3,32%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2017

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE puis devenue SICAV OBLIGATAIRE depuis le 1er janvier 2016.

Les états financiers arrêtés au 30-06-2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilés ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêts à leurs valeurs liquidatives à la date du 30-06-2017. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2017 d'obligations, valeurs assimilées et titres OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

LIBELLE		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Emprunts d'Etat	(1)	24 610 780,522	17 874 454,355	24 493 872,933
Obligations des Sociétés	(2)	19 891 446,146	13 918 904,771	16 265 255,540
Titres d'OPCVM	(3)	2 925 683,600	2 286 053,280	1 016 819,100
Total		47 427 910,268	34 079 412,406	41 775 947,573

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 886 232,000	24 610 780,522	40,87%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 873 609,017	3,11%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	8 808 925,507	14,63%
BTA072017	700	699 580,000	736 909,160	1,22%
BTA082022	50	47 700,000	50 214,703	0,08%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	13 141 122,135	21,82%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		19 426 088,000	19 891 446,146	33,03%
AIL 2015-1	15 000	1 200 000,000	1 266 196,602	2,10%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	2 400 000,000	2 494 979,507	4,14%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	2 000 000,000	2 010 055,890	3,34%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	400	16 000,000	16 542,510	0,03%

ATTIJARI LEASE 2015-1	500	30 000,000	30 349,808	0,05%
ATTIJARI LEASE SUB 2014-A	500	30 000,000	30 922,192	0,05%
BNASUB09	1 700	79 288,000	80 085,659	0,13%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	1 000 000,000	1 025 464,110	1,70%
BTK SUB 2014-1CAT(A)	23 000	1 380 000,000	1 424 017,841	2,36%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	1 600 000,000	1 612 098,630	2,68%
CIL2013/1-A 7%	400	16 000,000	16 508,142	0,03%
CIL2015-1 T 7.65%	300	18 000,000	18 048,290	0,03%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	800 000,000	832 729,425	1,38%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	1 572 800,000	1 597 852,765	2,65%
HL 2016-1 7.65%	5 000	400 000,000	400 201,206	0,66%
HL 2016-2 7.65%	10 000	1 000 000,000	1 036 049,315	1,72%
TLS2015-2	20 000	1 600 000,000	1 631 298,631	2,71%
TLS2016-1	15 000	1 200 000,000	1 217 161,644	2,02%
UBCI 2013	800	48 000,000	48 221,772	0,08%
UIB SUB 2016-A 7.4%	20 000	2 000 000,000	2 057 091,507	3,42%
UIB SUB 2015	10 600	636 000,000	637 341,002	1,06%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	400 000,000	408 229,698	0,68%

(3) Titres OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
Titres OPCVM		2 969 467,969	2 925 683,600	4,86%
Union Financière ALYSSA SICAV	29 050	2 969 467,969	2 925 683,600	4,86%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Revenus des titres OPCVM	65 993,350	65 993,350	314 078,120	314 078,120	314 078,120
Revenus des obligations et valeurs assimilées	595 730,934	1 155 839,745	274 997,925	400 617,725	1 415 797,324
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	318 734,358	633 965,589	153 018,105	224 925,020	813 637,904
Revenus des obligations privées	276 996,576	521 874,156	121 979,820	175 692,705	602 159,420
TOTAL	661 724,284	1 221 833,095	589 076,045	714 695,845	1 729 875,444

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/06/2017 à 12 766 348,567 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	3 142 725,127	1 997 077,707	3 639 394,807	5,22%
Disponibilités	(2)	9 623 623,440	10 816 036,847	7 359 146,292	15,98%
Total		12 766 348,567	12 813 114,554	10 998 541,099	21,20%

(1) Placements monétaires :

a) Bons de trésor à court terme :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur 30/06/2017	% de l'Actif
BTCT 02-01-2018	150	27/12/2016	142 887,648	145 671,168	0,24%
Total placement BTCT			142 887,648	145 671,168	0,24%

b) Certificats de dépôts :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2017	% de l'Actif
UBCI	4,83%	20 jours	12/06/2017	498 929,539	499 946,341	0,83%
UBCI	4,83%	20 jours	14/06/2017	498 929,539	499 839,065	0,83%
UBCI	4,83%	20 jours	16/06/2017	498 929,539	499 731,846	0,83%
UBCI	4,83%	20 jours	21/06/2017	498 929,539	499 464,053	0,83%
UBCI	4,83%	20 jours	29/06/2017	997 859,078	998 072,654	1,66%
Total placement certificats de dépôt				2 993 577,234	2 997 053,959	4,98%

(2) Disponibilités :

Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dépôts à terme	6 500 000,000	5 500 000,000	3 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	34 555,836	23 533,480	10 471,561
Intérêts courus/DAV (POT)	26 325,342	38 757,479	27 023,216
Avoirs en banque	3 062 742,262	5 253 745,888	3 821 651,515
Total	9 623 623,440	10 816 036,847	7 359 146,292

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 378,568	2 710,426	185,248	1 696,084	1 769,178
Intérêts des certificats de dépôts	25 172,989	64 365,322	33 609,733	45 871,860	132 354,759
Intérêts des dépôts à terme	88 654,734	149 989,852	86 091,311	121 640,006	264 946,000
TOTAL	115 206,291	217 065,600	119 886,292	169 207,950	399 069,937

3.3 – Créances d'exploitations :

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AC 4	Autres Actifs	22 153,759	126 929,082	40 623,288
	RS sur BTA	22 153,759	126 929,082	40 623,288

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 1	Opérateurs créditeurs	194 355,441	102 709,347	119 825,394
	Frais de gestionnaire	58 236,334	36 858,360	53 256,196
	Frais de dépositaire	28 211,663	14 387,658	13 313,761
	Frais des distributeurs	107 907,444	51 463,329	53 255,437

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
PA 2	Autres créditeurs divers	80 813,498	13 947,657	32 333,627
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	8 961,834	2 400,000	16 941,258
	Redevance CMF	4 877,681	3 587,089	4 492,206
	Contribution conjoncturelle 7.5%	60 273,652	0,000	0,000
	Charges à payer sur l'exercice en cours	6 700,331	7 960,568	10 900,163

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

Capital au 31/12/2016	
* Montant en nominal	55 281 000
* Nombre de titres	552 810
* Nombre d'actionnaires	286
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	29 409 500
* Nombre de titres émis	294 095
Rachats effectués	
* Montant en nominal	22 949 700
* Nombre de titres rachetés	229 497
Capital au 30/06/2017	
* Montant en nominal	61 740 800
* Nombre de titres	617 408
* Nombre d'actionnaires	317

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2017 au 30/06/2017 s'élève à 7 278 290,716 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 30/06/2017 est de 617 408 contre 552 810 au 31/12/2016.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2016</u>	<u>50 417 767,895</u>	<u>50 417 767,895</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>29 409 500,000</u>	<u>29 409 500,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-22 949 700,000</u>	<u>-22 949 700,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>1 937 617,865</u>	<u>3 063 675,760</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-4 364,718	-4 364,718
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 775,068	8 775,068
- Frais de négociation de titres	-6 364,501	-6 364,501
- Régularisation sommes capitalisables	-598 405,314	-598 405,314
- Résultat de l'exercice antérieur	2 245 185,044	2 245 185,044
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	292 792,286	292 792,286
- Sommes capitalisables		1 126 057,895
<u>Montant fin de période au 30/06/2017</u>	<u>58 815 185,760</u>	<u>59 941 243,655</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 30/06/2017 s'élèvent à 1 126 057,895 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	1 078 991,801	741 811,347	1 710 028,099
Régularisation du résultat d'exploitation	47 066,094	426 862,261	535 156,945
<u>Total</u>	<u>1 126 057,895</u>	<u>1 168 673,608</u>	<u>2 245 185,044</u>

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI FINANCE.

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>131 031,751</u>	<u>253 906,411</u>	<u>82 930,190</u>	<u>117 071,904</u>	<u>355 284,159</u>
Rémunération du gestionnaire	58 236,334	112 847,294	36 857,860	52 031,953	157 904,067
Rémunération du dépositaire	14 559,083	28 211,823	9 214,470	13 007,998	39 476,025
Rémunération des distributeurs	58 236,334	112 847,294	36 857,860	52 031,953	157 904,067

3.10 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
CH 2 Autres charges	56 984,830	106 000,483	15 220,743	25 020,544	63 633,123
Redevance CMF	14 559,083	28 211,823	9 214,470	13 007,998	39 476,025
Contribution conjoncturelle 7.5%	33 619,859	60 273,652	0,000	0,000	0,000
Abonnement des charges budgétisées	8 805,888	17 515,008	6 006,273	12 012,546	24 157,098

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.17 au 30.06.17	Période du 01.01.17 au 30.06.17	Période du 01.04.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 30.06.16	Période du 01.01.16 au 31.12.16
Abonnement des charges budgétisées	8 805,888	17 515,008	6 006,273	12 012,546	24 157,098
Taxes	2 269,189	4 513,444	56,373	112,746	226,729
Frais bancaires	27,475	54,648	28,229	56,457	113,534
Publication BO CMF	475,070	944,919	485,283	970,567	1 951,800
Honoraires CAC	1 675,398	3 332,384	1 670,944	3 341,888	6 720,500
Frais AGO et publications	1 277,068	2 540,103	667,170	1 334,341	2 683,346
Jetons de Présence	2 991,781	5 950,685	2 983,606	5 967,213	12 000,000
Alpha mena	89,878	178,768	0,000	0,000	0,000
Autres	0,029	0,057	114,668	229,334	461,189

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI FINANCE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI FINANCE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI FINANCE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI FINANCE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

-L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI FINANCE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI FINANCE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

5. AUTRES INFORMATIONS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 128 252 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

Au 30 juin 2017, l'abonnement de ladite contribution conjoncturelle s'élève à 60 273,652 DT.